

A mon avis, M. Boyd ne comprend pas vraiment le fonctionnement du gouvernement ou des organismes de l'État. Je ne saurais comment cacher pareil fait même si je le voulais. Nous tenons une série complète de livres tout comme n'importe quelle société commerciale. Notre comptabilité est vérifiée par l'Auditeur général. Chaque année, nos crédits doivent être déposés à la Chambre des communes. La plupart des fonds du CANDU proviennent de prêts et sont inscrits tout à fait séparément dans nos registres. Je ne sais pas comment nous pourrions dissimuler des frais même si nous le voulions, et ce n'est sûrement pas le cas.

M. AIKEN: Il y a aussi les comités parlementaires.

M. GRAY: En effet, il y a aussi les comités parlementaires.

A l'alinéa 49, M. Boyd déclare ceci:

D'autre part, il se peut qu'elle vende la centrale de Douglas Point à l'Hydro-Ontario à un prix arbitraire, et fasse croire au public ainsi qu'à vous, messieurs, que le solde du coût correspond à des dépenses aux fins de recherches.

Nous avons dit publiquement que nous allions vendre l'usine à l'Hydro-Ontario à un prix fictif; c'est le prix qu'elle peut se permettre de payer. Nous avons aussi déclaré publiquement que la différence entre le coût et ce que la compagnie a les moyens de payer devra être débitée à l'ensemble des contribuables canadiens comme frais généraux, au titre de la recherche et du perfectionnement. Nous n'avons pas essayé de le cacher.

A la page suivante, il est question de l'écart de 5 millions entre mon estimation du coût d'un deuxième CANDU et celle de MM. Smith et Foster. Je crois avoir vidé cette question à la dernière réunion.

A l'alinéa 53, page 11, M. Boyd dit ceci:

Je prétends seulement qu'il vaudrait peut-être la peine d'examiner si la subvention que le gouvernement fédéral versera peut-être à l'Hydro-Ontario peut vraiment être justifiée pour combler des dépenses imputées au chapitre des frais de recherches et d'aménagement.

A mon avis la subvention ne saurait être justifiée si elle n'est destinée qu'à l'Hydro-Ontario. Mais nous ne versons pas de subvention à l'Hydro-Ontario. Cette compagnie n'en retirera rien qu'elle ne pourrait obtenir de centrales chauffées au charbon. En investissant des capitaux dans des centrales chauffées au charbon, l'Hydro-Ontario et ses clients pourraient obtenir de l'énergie pour environ le même prix qu'elle va nous payer. Par conséquent, nous ne subventionnons pas du tout l'Hydro-Ontario. En outre, la compagnie va payer entre 8 et 10 millions de dollars pour le NPD et, à la dernière séance j'ai estimé à environ 2 millions le montant qu'elle va affecter au CANDU. J'ai fait erreur, car le montant se rapproche plutôt de 4 millions.

M. BEST: La formule actuelle a été établie de façon à arriver à ce résultat, n'est-ce pas?

M. GRAY: Oui, mais les modalités sont assez souples. Je regrette de ne pouvoir déposer le contrat avant qu'il soit signé.

Le PRÉSIDENT: Nous le comprenons, monsieur Gray.

M. GRAY: Il n'y a rien de nouveau à ce que le gouvernement subventionne une nouvelle industrie ou une nouvelle source d'énergie, afin qu'elle puisse profiter à l'Ontario et au reste du pays, et qu'il seconde l'industrie en matière de recherches et de perfectionnement. C'est ainsi que les choses se passent depuis toujours au Canada et il faut que cela continue. A vrai dire, il faudrait que cela continue à un rythme toujours croissant.

A l'alinéa 57, M. Boyd signale encore que le gouvernement: